

Ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan :
Guide du Cadre d'amélioration continue
pour la prématernelle à la 12e année
Première version
Mars 2006

Le Guide du Cadre d'amélioration continue pour la prématernelle à la 12e année a été conçu afin d'aider les divisions scolaires dans la démarche de planification stratégique. Cette démarche annuelle permet de définir et d'harmoniser les priorités du système scolaire d'une part et les stratégies, les soutiens opérationnels et les indicateurs de résultats des apprenants et apprenantes d'autre part. Le Cadre d'amélioration continue a pour buts ultimes de renforcer l'enseignement et l'apprentissage et d'accroître les occasions d'améliorer l'apprentissage et les résultats des élèves.

Le guide encourage le dialogue constructif au sein des divisions et des communautés scolaires de même qu'entre le ministère de l'Apprentissage et les divisions scolaires en vue d'améliorer les résultats de tous les élèves de la prématernelle à la 12e année. Il vise également à consolider la communication de l'information entre le Ministère et les divisions scolaires. En effet, les données fournies par les divisions scolaires dans le cadre de la démarche d'amélioration continue sont de la plus haute importance dans la planification stratégique annuelle du Ministère et dans la communication de l'information destinée au public.

Le Cadre d'amélioration continue et le guide seront régulièrement révisés en collaboration avec les intervenants en éducation.

Pour faciliter la lecture du texte, nous emploierons l'expression « Guide du Cadre d'amélioration continue » pour désigner le « Guide du Cadre d'amélioration continue pour la prématernelle à la 12e année ».

Pour toute question ou commentaire au sujet du Cadre d'amélioration continue et du guide, veuillez joindre votre directrice régionale ou directeur régional de l'apprentissage ou encore la direction Renforcement des capacités et transparence au (306) 787-2494.

Table des matières

	Page
1. Introduction	
a. Contexte du Cadre d'amélioration continue	3
b. Lien avec la planification stratégique	6
2. Cadre d'amélioration continue	
a. Principes de l'amélioration continue	8
b. Éléments de l'amélioration continue	10
c. Calendrier de mise en application.....	11
3. Lignes directrices en matière de planification, de suivi et de communication de l'information	
a. Le Plan d'amélioration continue	14
b. Suivi du Plan d'amélioration continue.....	17
c. Le Rapport d'amélioration continue	18
d. Planification, suivi et communication des réalisations au niveau de l'école	19
4. Annexes	
A. Lien entre les principaux résultats d'apprentissage définis dans le Cadre d'amélioration continue et les buts de l'éducation.....	21
B. Priorités provinciales en matière de remise à jour des programmes et soutiens clés pour les divisions scolaires	22
C. Rôles et responsabilités des intervenants et intervenantes en éducation	23
D. Formulaire de collecte annuelle de données par le Ministère.....	28
E. Formulaire de travail relatifs au Cadre d'amélioration continue	29
F. Suivi des programmes et services généraux	48

1. Introduction

a) Contexte du Cadre d'amélioration continue

En Saskatchewan, le système scolaire de la prématernelle à la 12^e année est à un carrefour important de son histoire. Si nous avons plusieurs raisons d'être fiers de notre système scolaire – étroite collaboration entre les partenaires de l'éducation; capacité de répondre aux besoins variés des élèves reconnue à l'échelle nationale; qualité des programmes et des soutiens pédagogiques – nous devons néanmoins viser plus haut pour assurer le succès des élèves de la Saskatchewan.

Les changements sociaux, économiques et démographiques ont des répercussions majeures sur les besoins des enfants et des adolescents en matière d'éducation et sur les attentes de la société face aux écoles. En même temps, les nouvelles connaissances sur l'apprentissage chez les jeunes, les technologies d'information et le déclin constant de la population rurale remettent en question les méthodes traditionnelles d'enseignement et de gestion. En outre, de plus en plus d'études sur les évaluations provinciales, nationales et internationales montrent que les élèves de la Saskatchewan n'obtiennent pas les résultats d'apprentissage souhaités. Pour réagir à cette situation, il faut apporter des changements au système scolaire à tous les niveaux.

L'initiative École^{PLUS}, introduite en 2002, envisage un système scolaire qui tient compte des intérêts et des aspirations des jeunes d'aujourd'hui et leur donne les moyens de réussir la transition vers les études postsecondaires et le marché du travail; qui répond aux nouveaux besoins des élèves, des familles et des communautés de la Saskatchewan; et qui est axé sur les résultats, concentrant sur l'amélioration des résultats de tous les élèves afin que les jeunes de la Saskatchewan soient en mesure de soutenir la concurrence sur le marché mondial.

La Saskatchewan a ensuite amorcé la remise à jour de la prestation et de la gestion de l'éducation, remise à jour fondée sur l'équité, la transparence, la capacité, la réceptivité et un programme axé sur les résultats. L'initiative en trois étapes sur l'équité en matière d'éducation (www.sasklearning.gov.sk.ca) a entraîné un changement en profondeur dans la gestion scolaire, le plus important à toucher la province depuis 1944. La première phase, la restructuration des divisions scolaires, donnera à tous les élèves un meilleur accès aux programmes et services. La phase deux, le réexamen de l'octroi de base de fonctionnement, améliorera l'équité, la transparence et la responsabilité en matière de financement scolaire. La phase trois entraînera à long terme la réduction de l'impôt foncier.

Pour que ces changements structurels aient un effet significatif et durable, tous les intervenants – élèves, familles, communautés, personnel enseignant, administration, conseils école-communauté, conseils scolaires et province – travaillent ensemble à l'avancement de quatre priorités fondamentales pour l'avenir de la province :

- un niveau plus élevé d’alphabétisme et de réussite chez les élèves;
- l’égalité des chances pour tous les élèves;
- transition en douceur vers le système scolaire et à l’intérieur du système scolaire;
- transparence et gestion rigoureuse dans l’ensemble du système scolaire.

Ces priorités viennent appuyer un ensemble de résultats d’apprentissage généraux qui reflètent les buts de l’éducation en Saskatchewan (annexe A) et permettront aux apprenants et apprenantes de :

- atteindre un niveau élevé d’alphabétisme et de réussite dans un large éventail de domaines d’étude correspondant à leurs capacités;
- faire preuve d’habiletés personnelles et sociales pour rehausser leur mieux-être et leur contribution en tant que citoyens et citoyennes;
- terminer leurs études secondaires;
- réussir la transition vers les études postsecondaires ou le marché du travail.

Pour parvenir à ces résultats d’apprentissage généraux, les objectifs spécifiques pour 2006-2008 comprennent, entre autres :

- améliorer les résultats d’apprentissage en lecture, écriture, mathématiques et sciences;
- améliorer les résultats des élèves des Premières nations et de la nation métisse;
- améliorer les habiletés sociales;
- améliorer la transition des élèves de la prématernelle à la 12e année et la transition vers les études postsecondaires ou le marché du travail.

Le ministère de l’Apprentissage de la Saskatchewan remet également à jour sa structure interne pour aider le système scolaire à mettre en œuvre ces priorités. Le diagramme 1 résume les stratégies de remise à jour destinées à faire avancer chaque priorité. Ces stratégies déterminent les domaines dans lesquels le Ministère travaillera avec les divisions scolaires pour faire avancer le programme de la remise à jour.

L’annexe B présente le résumé des principaux soutiens ministériels offerts pour aider les divisions scolaires à faire avancer ces priorités.

Diagramme 1

Priorités provinciales en matière de remise à jour des programmes de la prématernelle à la 12e année
Tous les enfants et les jeunes de la Saskatchewan réussissent pour continuer à apprendre tout au long de leur vie et faire une contribution positive en tant que citoyens et citoyennes.

Niveau plus élevé d'alphabétisme et de réussite

- Remettre à jour les programmes et les approches pédagogiques.
- Élargir le programme d'évaluation pour l'apprentissage.
- Améliorer le perfectionnement professionnel.
- Améliorer l'apprentissage en ligne.

Égalité des chances

- Définir clairement le mandat des Ressources humaines et les structures de prestation de services.
- Implanter le programme École^{PLUS}.
- Améliorer la participation et les résultats des élèves des Premières nations et de la nation métisse.
- Améliorer les soutiens à l'éducation en français.
- Implanter l'initiative Pour une école où règnent accueil et respect
- Remettre à jour l'AEC Capacités et valeurs personnelles et sociales.

Transition en douceur

- Mettre en œuvre la Stratégie relative à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Mettre en œuvre la stratégie Gardons nos enfants à l'école.
- Mettre en œuvre le Plan d'action en développement vie-travail.

Transparence et gestion du système scolaire

- Mettre en œuvre le Cadre d'amélioration continue.
- Implanter les conseils école-communauté.
- Offrir un soutien pour faciliter la transition en matière de restructuration.
- Adopter une méthode de travail rigoureuse et transparente en ce qui concerne l'octroi de base de fonctionnement.
- Veiller à ce que les rapports financiers soient conformes aux exigences du CCAP.
- Offrir un cadre de gestion des installations et de la remise à jour de l'infrastructure.

b. Lien avec la planification stratégique

Le Cadre d'amélioration continue s'inscrit dans l'évolution constante du système scolaire de la Saskatchewan au chapitre de la planification stratégique. Les divisions scolaires de la Saskatchewan ont acquis passablement d'expérience en ce qui concerne les approches qui permettent de définir et de surveiller les priorités et les stratégies de mise en œuvre. Plusieurs de ces approches ont été mises au point grâce à la participation des divisions scolaires au Programme d'amélioration de l'école de la Saskatchewan à la fin des années 80 et au début des années 90. Le programme a accru la capacité des divisions scolaires de préciser et de classer les objectifs par ordre de priorité ainsi que de planifier et de surveiller les stratégies de mise en œuvre.

En matière de planification stratégique, les divisions scolaires sont passées d'une approche fondée sur la formulation de propositions à une démarche axée sur les résultats. L'Association des conseils scolaires de la Saskatchewan a appuyé cette transition par le biais de ses modules sur la gestion des politiques et la planification stratégique. L'initiative d'amélioration de l'école et des divisions scolaires ainsi que le Cadre des pratiques efficaces du Ministère (www.sasklearning.gov.sk.ca) ont également soutenu cette démarche par la mise en œuvre de l'initiative École^{PLUS}.

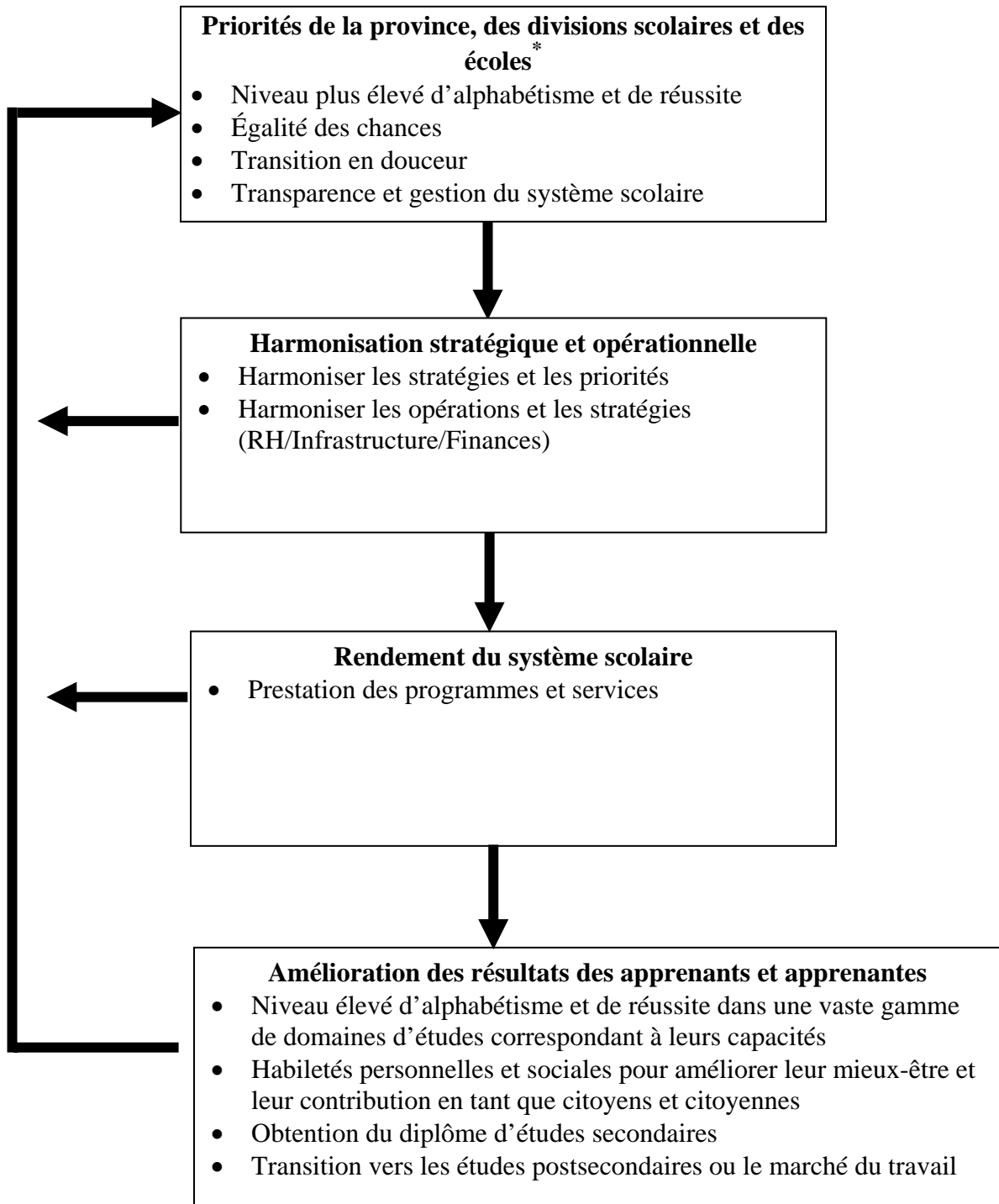
Le Cadre d'amélioration poursuit dans cette voie et privilégie pour l'ensemble du système scolaire une planification stratégique axée sur les résultats (diagramme 2) afin de faire avancer les priorités. Il s'articule autour des priorités provinciales et offre une structure qui permet d'harmoniser les stratégies et les opérations en vue d'améliorer la communication de l'information et l'apprentissage chez les élèves.

De la même manière, le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan participe à la planification stratégique annuelle exigée par le gouvernement provincial dans le cadre d'un effort de transparence s'appliquant à toute la fonction publique. La démarche de planification annuelle permet de rendre compte au public du succès remporté par le gouvernement provincial et par chaque ministère vis-à-vis des objectifs clés. Les données de chaque division scolaire fournies par le biais du Cadre d'amélioration continue constituent l'une des principales sources d'information du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan et lui permettront de rendre compte des progrès du système scolaire vis-à-vis des objectifs clés.

C'est donc dire que le Cadre d'amélioration continue est une initiative d'importance cruciale tant pour les divisions scolaires que pour le Ministère en ce qui a trait à l'élaboration de leurs plans stratégiques et à la communication de l'information.

Diagramme 2

Démarche de planification stratégique à l'échelle du système scolaire



* Les priorités peuvent changer avec le temps.

2. Cadre d'amélioration continue

a. Principes de l'amélioration continue

La mise en œuvre du Cadre d'amélioration continue se fonde sur des principes voulant que pour améliorer les résultats des élèves, il importe avant tout de créer avec et pour tous les intervenants, un environnement de respect mutuel et de collaboration. Pour que l'amélioration des résultats soit réalisable et durable, il est important d'obtenir, par la consultation et la collaboration, la participation des élèves, des enseignants, des parents, des conseils scolaires et des membres des conseils école-communauté, des administrateurs des écoles et des divisions scolaires ainsi que des fonctionnaires du Ministère. Les principes reconnaissent également que pour constater une amélioration réelle, tant au niveau local que provincial, il faut accorder toute l'importance nécessaire et affecter les ressources requises au fonctionnement du système de même qu'à l'environnement enseignement-apprentissage.

Les principes qui doivent guider ce processus de découverte, de remise à jour et d'amélioration s'appuient sur des convictions qui nous animent depuis longtemps et sur des pratiques qui ont guidé le système scolaire tout entier dans plusieurs initiatives par le passé. Nous croyons fermement que cette culture, fondée sur les principes décrits ci-dessous, continuera à bien nous servir tandis que nous progressons ensemble sur la voie de l'amélioration et du progrès.

Ces principes sont en harmonie avec ceux qui sont décrits dans le rapport sur les bonnes pratiques et la résolution de différends (*Good Practices and Dispute Resolution Report*). Pour consulter ce document, aller sur le site Web du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan (www.sasklearning.gov.sk.ca). Voici les principes :

1. **Parce que nous croyons à la qualité et à l'excellence**, nous tenons pour important de définir, de réunir, d'analyser et de communiquer des données afin d'améliorer la qualité et l'excellence dans notre système scolaire.
2. **Parce que nous croyons au partage de responsabilité**, nous tenons pour important de collaborer à la planification, au suivi et à la communication de l'information et de partager la responsabilité de l'apprentissage des élèves.
3. **Parce que nous croyons à l'ouverture et à l'honnêteté**, nous tenons pour important d'adopter des pratiques ouvertes et transparentes qui reflètent honnêtement les forces et les faiblesses du système scolaire.

4. **Parce que nous croyons à l'équité et à l'impartialité**, nous tenons pour important d'être sensible aux différences sociodémographiques telles que la culture, le sexe, la situation économique et le lieu géographique, et de les respecter.
5. **Parce que nous croyons à une perspective d'ensemble**, nous tenons pour important de tracer un portrait holistique et équilibré de la planification et de la performance du système scolaire.
6. **Parce que nous croyons à un processus décisionnel éclairé**, nous tenons pour important d'adopter des approches fondées sur la recherche pour guider notre pratique.
7. **Parce que nous croyons à l'authenticité et à la validité**, nous tenons pour important de recueillir des données qualitatives et quantitatives à l'appui des décisions destinées à améliorer l'apprentissage.
8. **Parce que nous croyons au professionnalisme du personnel enseignant**, nous tenons pour important de reconnaître et d'encourager l'autoévaluation, la réflexion et l'innovation en tant qu'éléments fondamentaux de la pratique professionnelle et de la transparence.
9. **Parce que nous croyons à la valeur des ressources appropriées et au perfectionnement du personnel**, nous tenons pour important de fournir des ressources humaines et matérielles, ainsi que des activités de perfectionnement professionnel en temps utile, afin que les activités de perfectionnement aient un effet positif sur l'apprentissage des élèves.
10. **Parce que nous croyons à la planification à long terme pour améliorer les résultats des élèves**, nous tenons pour importantes les initiatives qui s'inscrivent dans des projets à long terme fondés sur les besoins du système scolaire afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves.
11. **Parce que nous croyons à l'engagement des parents et de la communauté**, nous tenons pour important d'appuyer la participation des parents et de la communauté en tant que partenaires de la prise de décision en matière d'éducation.

b. Éléments de l'amélioration continue

Les objectifs du Cadre d'amélioration sont les suivants :

1. Appuyer, dans les divisions scolaires et les écoles, l'amélioration du fonctionnement du système scolaire et l'apprentissage des élèves.
2. Faciliter la communication des divisions scolaires avec le public.
3. Aider le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan à obtenir des données importantes afin d'assumer ses responsabilités au chapitre de la planification stratégique et de la communication avec le public.

Le Cadre d'amélioration continue vise à préciser les rôles et les responsabilités de tous les intervenants et intervenantes (annexe C) dans l'amélioration des résultats des élèves en aidant :

- les directeurs et directrices, les commissaires d'école, les membres des conseils école-communauté et le personnel des écoles à établir, coordonner et surveiller les priorités du système scolaire et des écoles;
- les enseignants et enseignantes, ainsi que l'administration scolaire, à améliorer les pratiques pédagogiques, le perfectionnement du personnel et le fonctionnement de l'école;
- les parents, les élèves et la communauté à mieux comprendre le fonctionnement des écoles et des divisions scolaires et à participer à la démarche d'amélioration;
- les fonctionnaires du Ministère à offrir des directives et un soutien ciblés;
- tous les intervenants à établir des partenariats plus solides avec les communautés des Premières nations et métisses.

Le Cadre d'amélioration continue instaure dans l'ensemble du système scolaire un cycle annuel de planification, de suivi et de communication de l'information (diagramme 3) afin de promouvoir les priorités et d'améliorer les résultats des apprenants et apprenantes. Le cycle est conçu de façon à appuyer l'harmonisation des façons de faire au niveau de la province, des divisions scolaires et des écoles et les priorités formulées. Le cycle encouragera également la communication pertinente, cohérente et à jour d'information en matière de fonctionnement et de finances facilitant ainsi la prise de décision au niveau des divisions scolaires et du gouvernement.

Tous les ans, au mois de mai, les divisions scolaires produiront un plan annuel d'amélioration continue établissant leurs priorités pour l'année scolaire à venir. Le plan s'articulera autour des priorités de remise à jour de la province et décrira les stratégies qu'entendent mettre en œuvre les divisions pour atteindre les priorités. Tous les ans, en octobre, les divisions scolaires produiront un rapport d'amélioration continue décrivant dans quelle mesure les stratégies ont été mises en œuvre et précisant les résultats des apprenants et apprenantes.

La transmission des données des divisions scolaires au ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan constitue un élément important du cycle

d'amélioration continue. Chaque année, en mars, le Ministère inclura un formulaire de collecte annuelle de données dans la documentation budgétaire annuelle distribuée aux divisions scolaires. Le formulaire portera sur les données requises par le Ministère en ce qui a trait aux finances, aux installations, à la gestion ainsi qu'aux programmes et services, ce qui comprend l'éducation des Premières nations et de la nation métisse, École^{PLUS}, le tronc commun, le développement vie-travail, etc. (annexe D). Ce processus tirera partie de la collecte de données actuelle du Ministère et l'aidera dans sa démarche annuelle de planification stratégique.

Tous les deux ans, une conférence de suivi réunissant le Ministère et les divisions scolaires complétera la planification annuelle et la communication de l'information et permettra la tenue d'une discussion approfondie du plan d'amélioration élaboré par la division en ce qui a trait aux directives de la province, à l'application locale et aux résultats des apprenants et apprenantes. Il s'agira d'une initiative collaborative et axée sur les solutions qui permettra aux deux parties de Les dates ci-dessous ont été établies mais pourront varier compte tenu des besoins des intervenants et déterminer les sujets de discussion.

Cycle d'amélioration continue	
Mars :	Distribution du formulaire de collecte annuelle de données par le Ministère dans le cadre de la documentation budgétaire.
Mai :	Publication du Plan d'amélioration continue de la division scolaire pour l'année scolaire à venir. (N. B. Pour 2006, le plan sera publié en octobre.)
Août :	Présentation des données annuelles de la division scolaire au Ministère.
Octobre :	Publication du Rapport d'amélioration continue des divisions scolaires pour l'année précédente.
Novembre :	Conférence biennale de suivi réunissant les divisions scolaires et le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan (N. B. 2006 : Toutes les divisions examinent le cycle du Cadre d'amélioration continue; 2007 : Les divisions en existence avant le 1er janvier 2006; 2008 : les divisions fusionnées au 1er janvier 2006)

Le Cadre d'amélioration continue ne cesse d'évoluer grâce à une démarche itérative de développement, réflexion et révision. Le guide reflétera ces changements et sera révisé à intervalles réguliers avec la collaboration des intervenants en éducation.

c. Calendrier de mise en œuvre

Le cycle initial du Cadre d'amélioration continue portera sur une période de trois ans, de mars 2006 à novembre 2008. Les dates ci-dessous ont été établies mais

pourront varier compte tenu des besoins des intervenants et de l'évolution des conditions. Le diagramme 4 présente visuellement le calendrier de mise en œuvre.

Mars 2006	Distribution du Guide du Cadre d'amélioration continue aux directrices et directeurs de l'éducation de même qu'aux présidents et présidentes des conseils scolaires. Les directrices et directeurs régionaux étudient le guide avec tous les directeurs et directrices de l'éducation et les présidents et présidentes des conseils scolaires. Le personnel du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan apporte un soutien, au besoin.
Mars-avril 2006	Les divisions scolaires utilisent le Guide dans la planification stratégique et dans la préparation du budget 2006.
Mars 2006	Distribution du formulaire de collecte annuelle de données avec la documentation budgétaire.
Août 2006	Les divisions scolaires transmettent les données annuelles au ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan.
Octobre 2006	Les divisions scolaires publient le premier Plan d'amélioration continue pour l'année scolaire 2006-2007 reflétant l'harmonisation des priorités provinciales et des stratégies des divisions. Elles remettent également un exemplaire du plan au ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan. Les plans sont examinés et adaptés annuellement pour refléter l'évolution des conditions et les nouveaux besoins. Les plans subséquents seront publiés en mai de chaque année et mis en œuvre l'année scolaire suivante.
Nov.-déc. 2006	Démarche de suivi réunissant toutes les divisions scolaires et le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan. La conférence initiale se concentrera sur la mise en œuvre du Cadre d'amélioration continue et précisera le contexte et les attentes des conférences de suivi à venir.
Février 2007	Réexamen de la démarche et du Guide du Cadre d'amélioration continue avec les organismes partenaires afin de refléter l'évolution des conditions et les nouveaux besoins (repris annuellement ou au besoin).
Mars 2007	Distribution du formulaire de collecte annuelle de données avec la documentation budgétaire.
Mai 2007	Les divisions scolaires publient le Plan d'amélioration continue pour l'année scolaire 2007-2008.
Août 2007	Les divisions scolaires transmettent les données annuelles au ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan.
Sept. 2007	Le conseil école-communauté, en collaboration avec le directeur ou la directrice et le personnel de l'école, établit le premier plan d'amélioration de l'apprentissage harmonisé avec le Plan d'amélioration continue 2007 de la division et le présente au conseil scolaire pour approbation. Une fois cette approbation obtenue, le Plan d'amélioration continue est communiqué à la communauté scolaire. Le plan fera l'objet d'un suivi annuel, sera révisé au besoin

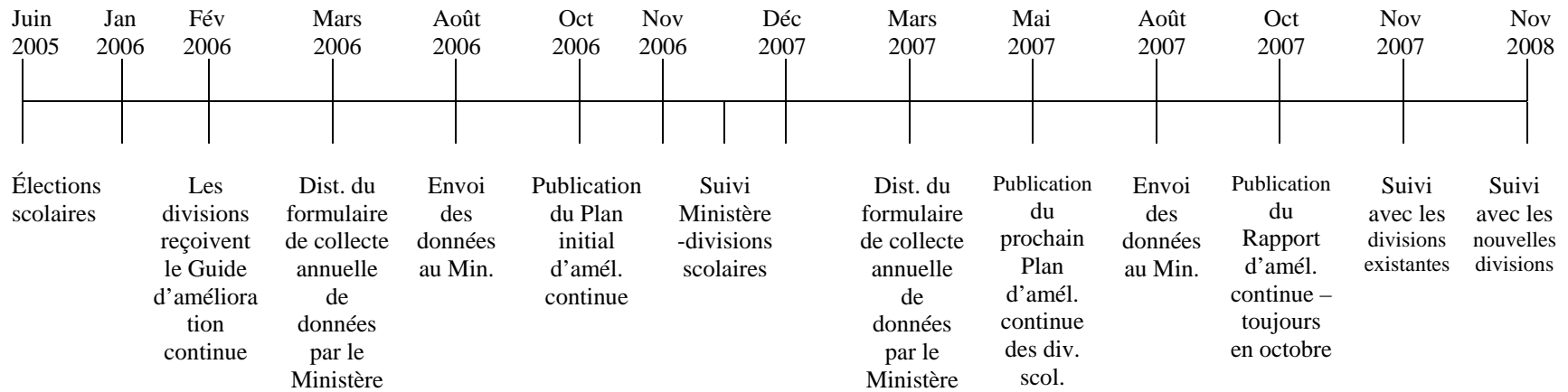
et communiqué à la communauté scolaire en septembre pour l'année scolaire qui s'amorce.

- Octobre 2007 Les divisions scolaires publient le premier Rapport d'amélioration continue pour l'année scolaire 2006-2007 comprenant les résultats dont elles disposent pour les élèves de la division. Elles remettent également un exemplaire du rapport au ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan. La publication des Rapports d'amélioration continue se poursuit en octobre sur une base annuelle.
- Novembre 2007 La démarche annuelle de suivi réunissant les divisions scolaires qui existaient avant le 1er janvier 2006 et le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan se poursuit. Le suivi se poursuivra suivant un cycle biennal (2009, 2011, etc.) pour ces divisions scolaires.
- Novembre 2008 La démarche annuelle de suivi réunissant les divisions scolaires restructurées à compter du 1er janvier 2006 et le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan se poursuit. Le suivi se poursuivra suivant un cycle biennal (2010, 2012, etc.) pour ces divisions scolaires.

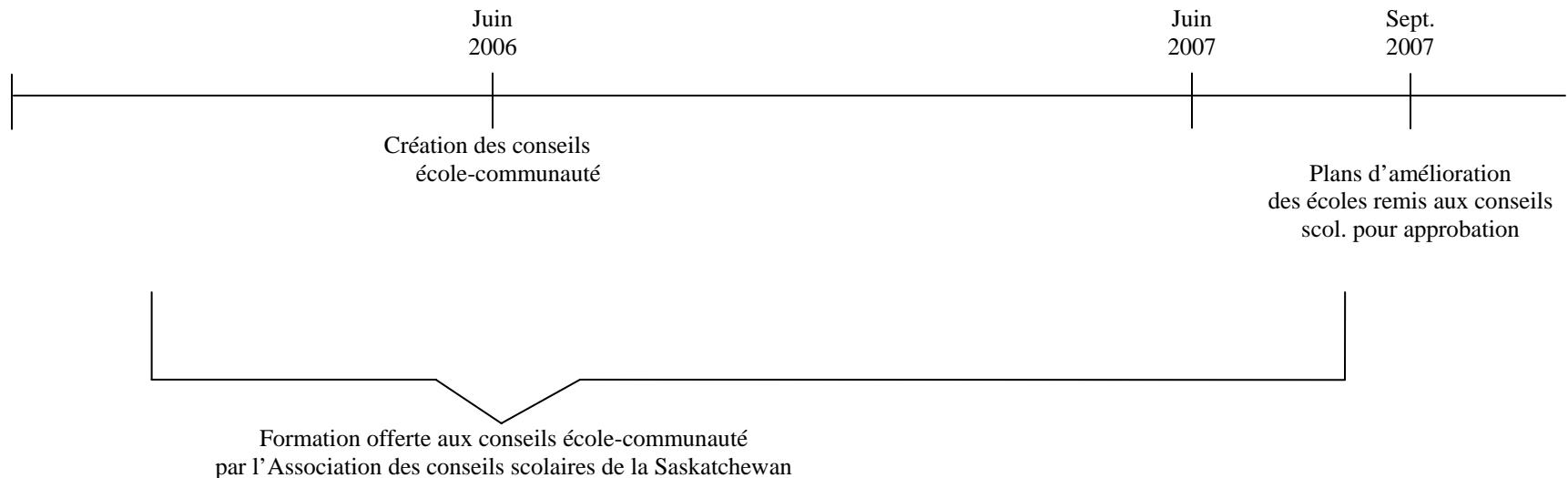
Diagramme 4

Calendrier de mise en œuvre du Cadre d'amélioration continue

À l'échelle de la division



À l'échelle de l'école



3. Lignes directrices en matière de planification, de suivi et de communication de l'information

a. Le Plan d'amélioration continue

Le Plan d'amélioration continue s'adresse avant tout au public. Ce plan sera également remis chaque année au ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan. Il importe de faire en sorte que le plan soit compréhensible pour le public et qu'il lui soit accessible. Par contre, il faut également s'assurer que le plan est suffisamment complet et détaillé pour bien exprimer la complexité de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage et minimiser la possibilité de tirer des conclusions inappropriées ou simplistes. Le public devrait pouvoir aborder l'information de façon appropriée et constructive et le système scolaire devrait s'efforcer de développer les capacités d'interprétation du public.

De même, le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan communique au public son plan stratégique annuel. Cette démarche s'effectue en parallèle à l'élaboration annuelle du Plan d'amélioration continue des divisions scolaires. Le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan utilisera dans sa planification et dans ses rapports annuels une bonne partie de l'information contenue dans le plan de chaque division scolaire. Il se peut que le Ministère demande plus d'information aux divisions scolaires pour l'aider à rendre compte plus efficacement des principales priorités en éducation. Les divisions scolaires peuvent décider d'incorporer cette information à leur Plan d'amélioration continue mais elles ne seront pas tenues de le faire.

Il y a plusieurs façons de présenter le Plan d'amélioration continue (annexe E), mais toutes doivent comprendre les éléments suivants :

1. *Contexte propre à la division scolaire :*
Cet élément permet aux divisions scolaires de donner un aperçu général du contexte dans lequel le plan est mis en œuvre. Cette section peut comprendre entre autres la structure de gestion de la division, sa mission, sa vision et ses objectifs, les limites de la division et les écoles qui en font partie, des données démographiques, les programmes et services offerts.
2. *Priorités et stratégies de la division :*
Cette section du Plan d'amélioration continue s'articule autour des priorités de remise à jour des programmes de la maternelle à la 12e année du Ministère. Les divisions scolaires déterminent les stratégies qui permettront de faire avancer les priorités de remise à jour des programmes.

Priorités du Ministère : remise à jour des programmes de la prématernelle à la 12e année

- *Niveau plus élevé d’alphabétisme et de réussite*
- *Égalité des chances*
- *Transition en douceur*
- *Transparence et gestion du système scolaire*

Les stratégies visant l’amélioration de l’alphabétisme et de la réussite, l’égalité des chances et la transition en douceur doivent tenir compte des résultats ciblés par la province pour la période 2006-2008 et inclure les indicateurs de rendement de la province afin de mesurer les progrès (tableau 1). Chaque division recevra les indicateurs provinciaux adaptés à sa situation. Les divisions pourront également inclure des indicateurs locaux pour mesurer les résultats des apprenants et apprenantes.

Les priorités en matière de transparence et de gestion du système scolaire porteront sur les stratégies opérationnelles touchant les finances, les installations, le transport, les technologies de l’information et la gestion au niveau des conseils scolaires et des écoles.

Les divisions pourront discuter d’autres domaines prioritaires et des stratégies pertinentes.

Tableau 1 – Résultats d’apprentissages ciblés et indicateurs de rendement de la province

Résultats d’apprentissage 2006-2008 ciblés par la province	Indicateurs provinciaux (définis et en voie d’élaboration)
<ul style="list-style-type: none"> • Résultats améliorés des apprenants et apprenantes en lecture, écriture, mathématiques et sciences 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation pour l’apprentissage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mathématiques et lecture ○ <i>Science et écriture (2008)</i> ○ Programme spécifique d’Évaluation pour l’apprentissage pour les élèves en difficulté
<ul style="list-style-type: none"> • Résultats améliorés chez les élèves des Premières nations et de la nation métisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats chez les élèves des Premières nations et de la nation métisse : <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation pour l’apprentissage ○ Système provincial de suivi des élèves ○ Taux d’obtention du diplôme au secondaire ○ <i>Diplômés du secondaire inscrits à des programmes d’études et de formation postsecondaires de la Saskatchewan (à venir)</i> ○ <i>Transition des diplômés du secondaire vers le marché du travail (à venir)</i>

<ul style="list-style-type: none"> • Habiletés sociales améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Indicateurs provinciaux des habiletés sociales (2008)</i> • Programme spécifique d'Évaluation pour l'apprentissage pour les élèves en difficulté
<ul style="list-style-type: none"> • Transition plus facile des élèves dans le système scolaire de la maternelle à la 12e année et vers les études postsecondaires ou le marché du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Système provincial de suivi des élèves • Taux d'obtention du diplôme au secondaire • Programme spécifique d'Évaluation pour l'apprentissage pour les élèves en difficulté • <i>Diplômés du secondaire inscrits à des programmes d'études et de formation postsecondaires de la Saskatchewan (2008)</i> • <i>Transition des diplômés du secondaire vers le marché du travail (à venir)</i>

3. *Planification financière de la division :*

La division scolaire préparera un résumé du plan financier à l'appui du Plan d'amélioration continue pour l'année scolaire. Ce résumé comprendra :

- a. *la description des revenus et des dépenses prévus au budget pour l'année en cours et des revenus et des dépenses réels pour l'année précédente. Cette description tiendra compte des catégories de dépenses courantes, soit gestion et administration, enseignement, frais de scolarité et frais connexes, services et programmes supplémentaires, intérêts et frais bancaires. Pour chaque catégorie de dépenses, on indiquera les coûts d'exploitation moyens par élève. Il y a lieu de signaler les principaux inducteurs de coûts et de décrire leurs répercussions sur le budget.*
- b. *l'explication de tout excédent ou déficit prévu ou réel. Si on prévoit un déficit, il faut expliquer comment on entend gérer le déficit.*
- c. *l'adresse municipale de la commission scolaire et l'adresse de son site Web où on peut consulter les états financiers complets, les comptes publics et l'information détaillée.*

4. *Planification des projets d'immobilisations et des installations ::*

La division scolaire fournira un résumé de son plan relatif aux installations et aux immobilisations, y compris :

- a. *les dépenses prévues au budget pour le fonctionnement et l'entretien des installations et pour le transport des élèves;*
- b. *un résumé des projets d'immobilisations, des achats et des locations à bail applicables.*

5. *Information sur les programmes et les services scolaires (facultatif)*

Les divisions scolaires peuvent choisir d'incorporer à leur Plan d'amélioration continue l'information requise par le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan en vue de faciliter sa planification stratégique et la communication de l'information. Cette information peut comprendre des aspects précis des programmes et services scolaires ainsi que des données plus détaillées sur les finances et les projets d'immobilisations. On y trouvera également des commentaires sur les programmes d'enseignement jugés prioritaires par le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan, par exemple École^{PLUS}, l'actualisation du tronc commun, développement vie-emploi et les initiatives touchant l'éducation des Premières nations et de la nation métisse.

b. Suivi du Plan d'amélioration continue

Le Cadre d'amélioration continue comporte des mesures de suivi tant interne qu'externe. Les deux démarches s'appuient sur les principes du Cadre d'amélioration continue.

Suivi par les divisions (interne)

Dans le cadre du suivi interne, les divisions scolaires examinent régulièrement les stratégies afin de promouvoir l'avancement des priorités et d'adapter les plans de mise en œuvre suivant les progrès enregistrés. Ce suivi est plus efficace lorsqu'il est conçu en tant qu'élément permanent de la mise en œuvre.

Le suivi interne permettra aux divisions scolaires d'adapter le calendrier de mise en œuvre et d'apporter les changements nécessaires à leurs façons de faire afin de répondre aux besoins des élèves, du personnel et de la communauté.

La démarche de suivi devrait permettre à tous les intervenants de contribuer à l'avancement du plan d'amélioration. La démarche devrait être ouverte et transparente et aider les intervenants à faire une contribution utile et en temps opportun. Les divisions scolaires devront déterminer les mécanismes appropriés afin de permettre aux élèves, parents, enseignants, administrateurs, membres des conseils école-communauté et membres des conseils scolaires de participer à la démarche de suivi.

Suivi par le Ministère (externe)

i. Demande annuelle d'information

Le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan demandera aux divisions scolaires de lui transmettre annuellement des données sur les finances et sur le fonctionnement afin de l'aider dans la planification stratégique. Le Ministère inclura cette demande dans la documentation budgétaire distribuée annuellement aux divisions scolaires. Chaque année, en mars, le Ministère demandera l'information dont il a besoin dans les domaines suivants : finances, installations, l'éducation des Premières nations et de la nation métisse, École^{PLUS}, tronc

commun, développement vie-emploi, etc. (annexe D). La transmission de cette information au Ministère en août de chaque année facilitera la démarche.

ii. Conférence biennale de suivi

Tous les deux ans se tiendra une conférence de suivi réunissant le Ministère et les divisions scolaires. Cette démarche commune de suivi réunira initialement le personnel des divisions scolaires et du Ministère mais dans les années suivantes, d'autres intervenants pourront se joindre à eux.

Les conférences permettront de réexaminer le plan d'amélioration des divisions par rapport à leurs priorités et aux résultats ciblés des apprenants et apprenantes. Les divisions scolaires signaleront également les sujets de discussions qui, à leur avis, feront avancer le programme d'amélioration, dans la province et localement. Les programmes et les services généraux du Ministère (annexe F) feront également l'objet d'un examen. Le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan publiera des lignes directrices communes destinées à aider les divisions scolaires à se préparer au suivi. Il se peut que les nouvelles initiatives provinciales en matière de programmes ou celles qui ont été remaniées fassent également l'objet d'un examen en profondeur, au besoin.

c. Le Rapport d'amélioration continue

Le Rapport d'amélioration continue produit par une division est basé sur le Plan d'amélioration continue et permet à la division de rendre compte de la mise en œuvre des stratégies, de présenter les données pertinentes quant aux résultats des élèves ainsi que les comptes financiers.

Il y a plusieurs façons de présenter le Rapport d'amélioration continue (annexe E), mais toutes doivent comprendre les éléments suivants :

1. Contexte :

Cette section permettra de mettre à jour l'information sur le contexte contenue dans le Plan d'amélioration continue. Elle comprendra entre autres les éléments suivants : la structure de gestion de la division, sa mission, sa vision et ses objectifs, les limites de la division et les écoles qui en font partie, les données démographiques, les programmes et services offerts de la prématernelle à la 12e année.

2. Réalisations de la division

Pour chaque domaine prioritaire inclus dans le Plan d'amélioration continue, résumer dans quelle mesure les stratégies ont été mises en œuvre.

Les divisions scolaires rendront compte des priorités opérationnelles dans les secteurs tels que les finances, les installations, le transport, les technologies de l'information, etc.

En ce qui concerne les priorités centrées sur les résultats d'apprentissage ciblés, les divisions doivent utiliser les indicateurs définis par la province. Elles rendront compte uniquement des résultats obtenus dans la division scolaire. Les divisions scolaires feront référence aux moyennes et aux attentes provinciales et justifieront les niveaux de rendement atteints. Les indicateurs élaborés localement peuvent être utilisés en complément des indicateurs provinciaux.*

***Résultats d'apprentissage ciblés 2006-2008 :**

- Améliorer les résultats des apprenants et apprenantes en lecture, écriture, mathématiques et sciences
- Améliorer les résultats des élèves des Premières nations et de la nation métisse
- Améliorer les habiletés sociales
- Améliorer la transition de la prématernelle à la 12e année et vers les études postsecondaires ou le marché du travail

3. *Résumé financier de la division scolaire :*

- a. *Description des revenus et des dépenses pour l'année de référence comparativement au budget et à l'année précédente, en faisant ressortir les investissements dans les priorités de la division scolaire et en expliquant tout écart important par rapport aux prévisions budgétaires. Cette description comprendra les catégories de dépenses courantes, soit gestion et administration, enseignement, frais de scolarité et frais connexes, services et programmes supplémentaires, intérêts et frais bancaires. La division scolaire indiquera également, pour chaque catégorie de dépenses, les coûts d'exploitation moyens par élève en expliquant tout changement important par rapport à l'année précédente. Enfin, elle signalera les principaux inducteurs de coûts et décrira l'effet qu'ils ont eu sur le budget.*
- b. *Explication de tout excédent ou déficit. S'il y a déficit, expliquer les principales raisons de ce déficit et comment le déficit a été géré.*
- c. *Adresse municipale de la commission scolaire et adresse de son site Web où on peut consulter les états financiers complets, les comptes publics et l'information détaillée.*

4. *Résumé des installations et des immobilisations de la division :*

La division scolaire rendra compte des dépenses relatives aux installations et aux immobilisations, y compris :

- a. *les dépenses prévues au budget pour le fonctionnement et l'entretien des installations et pour le transport des élèves;*
- b. *les projets d'immobilisations, les achats et les locations à bail.*

5. *Information sur les programmes et les services scolaires (facultatif)*

Les divisions scolaires peuvent choisir d'incorporer dans leur rapport au public les données requises par le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan. Ces données porteront sur les programmes et les services scolaires et varieront d'année en année. Par exemple, elles toucheront les finances, les installations, la gestion, l'éducation des Premières nations et de la nation métisse, l'initiative École^{PLUS}, l'actualisation du tronc commun, le développement vie-emploi, etc.

d. Planification, suivi et communication des réalisations au niveau de l'école

Le conseil école-communauté collaborera avec la direction et le personnel de l'école à l'élaboration d'un plan local d'amélioration de l'apprentissage (annexe E). Ce plan s'harmonisera avec le Plan d'amélioration continue de la division scolaire et tiendra compte des priorités de la division tout en favorisant la flexibilité au niveau local. Le plan sera présenté au conseil scolaire pour approbation en septembre de chaque année tel que stipulé dans les directives en matière de conseils école-communauté.

Le plan et les réalisations qui s'y rattachent seront communiqués de façon appropriée et sur une base annuelle à la communauté scolaire locale. À cet égard, on pourra faire appel à divers moyens y compris un bulletin d'information et le partage de l'information lors des soirées pour les parents ou les réunions régulières du conseil scolaire. Les conseils école-communauté ne produisent pas de rapport officiel d'amélioration de l'apprentissage.

Il est important que les conseils école-communauté fassent appel aux intervenants locaux dans l'élaboration, le suivi et la communication du Plan d'amélioration de l'apprentissage.

Pour obtenir plus d'information sur les rôles et les fonctions des conseils école-communauté, consulter le document intitulé *Policy Directions for School Community Councils* sur le site Web du ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan (voir www.sasklearning.gov.sk.ca).

ANNEXES

- A. Lien entre les principaux résultats d'apprentissage définis dans le Cadre d'amélioration continue et les buts de l'éducation**
- B. Priorités provinciales en matière de remise à jour des programmes et principaux soutiens aux divisions scolaires**
- C. Rôles et responsabilités des intervenants en éducation**
- D. Formulaire de collecte annuelle de données par le Ministère**
- E. Formulaires de travail relatifs au Cadre d'amélioration continue**
 - 1. Plan d'amélioration continue - Formulaire de travail à l'intention de la division**
 - 2. Plan d'amélioration continue - Formulaire de travail à l'intention de l'école**
 - 3. Rapport d'amélioration continue - Formulaire de travail à l'intention de la division**
- F. Suivi des programmes et services généraux**

Annexe A

Lien entre les principaux résultats d'apprentissage définis dans le Cadre d'amélioration continue et les buts de l'éducation

Lien entre les principaux résultats d'apprentissage définis dans le Cadre d'amélioration continue et les buts de l'éducation

Les élèves atteignent un niveau élevé de réussite dans un grand éventail de domaines, à la mesure de leurs capacités.

But 1 : Les aptitudes de base

But 2 : L'apprentissage permanent

Les élèves font preuve d'habiletés personnelles et sociales pour rehausser leur mieux-être et leur contribution en tant que citoyens et citoyennes.

But 3 : La compréhension des autres et les relations avec autrui

But 6 : La place dans la société

But 7 : La connaissance de soi

But 8 : Un style de vie positif

But 9 : Développement spirituel

Les élèves terminent leurs études secondaires.

But 2 : L'apprentissage permanent

But 4 : Décisions affectant la carrière et le rôle du consommateur

Les élèves réussissent la transition vers les études postsecondaires et le marché du travail.

But 2 : L'apprentissage permanent

But 4 : Décisions affectant la carrière et le rôle du consommateur

But 5 : L'épanouissement par le changement

Annexe B
**Priorités provinciales en matière de remise à jour
et principaux soutiens aux divisions scolaires**

Priorités en matière de remise à jour	Principaux soutiens :
Niveau plus élevé d’alphabétisme et de réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d’études : ELA, mathématiques, sciences • Ateliers sur la remise à jour du programme • Plan d’éducation autochtone • Listes de ressources pédagogiques • Consortium des technologies éducatives • Ententes provinciales pour l’octroi de licences de logiciels • Évaluation pour l’apprentissage • Connexions : Implanter les programmes d’études en salle de classe • Initiative de perfectionnement professionnel en ligne – Communautés d’apprentissage professionnelles • Réseau de la bibliothèque municipale et partenariat avec les divisions scolaires • Directives pour les bibliothèques scolaires
Égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> • Politique relative à l’éducation autochtone • Éducation autochtone – perfectionnement professionnel • DEIM – Octroi de base de fonctionnement, facteur Aînés autochtones • Politique relative aux écoles communautaires et facteur Octroi de base de fonctionnement • Octroi de base de fonctionnement, facteur Service partagé • École^{PLUS} : Services aux enfants et aux jeunes • Manuel <i>Pour une école où règnent accueil et respect</i> • Cadre stratégique de prévention de l’intimidation • Programmation en partenariat avec l’Association canadienne de la santé mentale • Objectifs relatifs au développement personnel et social (AEC) • Politique relative aux services aux enfants et reconnaissance en vertu de l’octroi de base de fonctionnement • Cours en ligne élaborés par la province
Transition en douceur	<ul style="list-style-type: none"> • Politique en matière d’apprentissage et de garde des jeunes enfants • Plan d’action en développement vie-travail <ul style="list-style-type: none"> ○ Plan directeur et autres soutiens de perfectionnement professionnel ○ <i>Industry Education Council</i> ○ Projet pilote <i>Futures for Kids</i> • Système de suivi des élèves • Site <i>Ready for Work</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • Programme pilote d'orientation à la carrière de la Saskatchewan <i>Sask. Youth Apprenticeship</i>
<p>Transparence et gestion du système scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils école-communauté • Structure de gestion des programmes de la prématernelle à la 12e année : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil du ministre réunissant les présidents et présidentes des conseils scolaires ○ Forum du ministre réunissant les partenaires en éducation ○ Conseil du sous-ministre ○ Réunion régionale nord-sud ○ Table ronde de la communauté d'apprentissage • Cadre d'amélioration continue

Annexe C

Rôles et responsabilités des intervenants et intervenantes en éducation

En ce qui a trait au Cadre d'amélioration continue, chaque intervenant joue un rôle clé et assume des responsabilités importantes. Les rôles et responsabilités décrits dans le présent document s'appliquent aux écoles publiques, aux écoles confessionnelles de la minorité et aux écoles francophones. Le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan poursuivra sa collaboration avec les autorités des Premières nations afin de continuer à améliorer les résultats des apprenants et des apprenantes dans les écoles financées par le gouvernement fédéral; cependant, le présent cadre s'appliquera uniquement sur une base volontaire.

	Politique stratégique	Finances	Mise en œuvre	Évaluation et suivi
Ministère	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir les résultats visés par la province pour les élèves de la prématernelle à la 12 année. 2. Établir un vaste cadre de gestion et de financement pour l'ensemble du système scolaire de la prématernelle à la 12 année. 3. Formuler l'orientation et déterminer les priorités du système scolaire de la prématernelle à la 12 année en s'inspirant d'une démarche de prise de décision fondée sur l'expérience. 4. Établir un cadre d'amélioration continue assorti d'un cycle de planification, de suivi et de communication de l'information pour guider les divisions scolaires. 5. Établir des normes relatives à l'obtention du brevet d'enseignement et à la reconnaissance professionnelle et travailler avec les universités de la province pour s'assurer que la formation des enseignants et enseignantes répond aux exigences provinciales. 6. Établir des liens entre les intervenants du secteur de l'apprentissage afin d'améliorer les résultats des apprenants et des apprenantes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Implanter un modèle de financement équitable, transparent et axé sur les résultats. 2. Établir un cadre de gestion des installations et de remise à jour de l'infrastructure. 3. Établir le pouvoir d'imposition en faveur des divisions scolaires. 4. Établir des normes régissant les rapports financiers. 5. Par l'intermédiaire de l'assemblée législative, rendre compte au public des fonds provinciaux attribués au système scolaire de la prématernelle à la 12e année. 6. Négociation conjointe du contrat des enseignants et enseignantes de la FES par la province et l'Association des commissions scolaires de la Saskatchewan (SSBA). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir à l'échelle provinciale, les attentes relatives à la mise en œuvre de la politique, du programme d'études ainsi que des programmes et services. 2. Harmoniser les ressources et les systèmes provinciaux afin de soutenir la mise en œuvre, les activités et l'infrastructure. 3. Offrir un soutien stratégique aux divisions scolaires dans la mise en œuvre des priorités provinciales en ce qui concerne la gestion, les politiques et les programmes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer le rendement en fonction des résultats des élèves et utiliser ces résultats pour contribuer à l'amélioration continue des politiques et des priorités afin d'atteindre les résultats souhaités. 2. Mener l'examen systématique des programmes et des comptes financiers avec les divisions scolaires. 3. Rendre compte au public des priorités et des résultats du Ministère. 4. Coordonner la participation aux évaluations provinciales, nationales et internationales de grande envergure et prendre les mesures qui s'imposent. 5. Superviser l'obtention du diplôme des élèves de 12e année.

	Politique stratégique	Finances	Mise en œuvre	Évaluation et suivi
Divisions scolaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un plan stratégique qui harmonise les priorités et les mesures de soutien nécessaires afin d'atteindre les résultats d'apprentissage formulés par la province et par la division. 2. Établir des politiques et des approches basées sur la recherche afin d'aider à réaliser le plan stratégique. 3. Créer une culture d'innovation et de réalisation. 4. Conseiller le Ministère en ce qui a trait à l'orientation et aux priorités stratégiques de la province ainsi qu'aux nouveaux enjeux et possibilités. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir un budget annuel à l'appui du plan stratégique. 2. Négocier les ententes relevant du comité responsable des initiatives locales (LINC). 3. S'assurer que la communication de l'information financière au public est conforme aux exigences du Conseil de la comptabilité dans le secteur public (CCSP). 4. Être responsable envers le public. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre un plan pour assurer à tous les élèves un niveau d'éducation suffisant et pour répondre aux priorités provinciales et aux besoins locaux. 2. Offrir le programme d'apprentissage et les services de soutien. 3. Harmoniser le plan de ressources humaines et l'orientation stratégique. 4. Assurer une pratique d'enseignement efficace et des occasions de perfectionnement professionnel. 5. Développer et assurer l'efficacité des conseils école-communauté. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Surveiller les progrès en ce qui concerne le respect des priorités et l'atteinte des résultats relatifs au Cadre d'amélioration continue. 2. Participer aux examens systématiques visant à surveiller les progrès. 3. Chaque année, présenter à leur public et au Ministère un rapport sur la planification, les priorités et les résultats des élèves.

	Politique stratégique	Finances	Mise en œuvre	Évaluation et suivi
Écoles / conseils école-communauté	<ol style="list-style-type: none"> 1. En collaboration avec la direction et le personnel de l'école, établir un plan d'amélioration de l'apprentissage qui correspond à l'orientation stratégique du conseil scolaire. 2. Contribuer à l'orientation stratégique de la division scolaire. 3. Établir la politique de l'école conformément aux politiques de la province et de la division scolaire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Gérer l'enveloppe budgétaire ainsi que les dépenses et affecter les ressources afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer le fonctionnement de l'école conformément aux politiques de la division scolaire afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves. 2. Accroître le leadership dans l'enseignement afin d'améliorer l'apprentissage chez les élèves. 3. Veiller à ce que l'environnement d'enseignement et d'apprentissage réponde aux besoins d'apprentissage individuels des élèves afin d'atteindre les objectifs du programme d'études. 4. Travailler avec les conseils école-communauté locaux afin de mettre en œuvre le Plan d'amélioration continue. 5. Encourager les familles et les membres de la communauté à participer aux activités scolaires et à l'apprentissage de leurs enfants. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer à la mise en œuvre du Cadre d'amélioration continue. 2. Surveiller le plan d'amélioration de l'apprentissage et prendre les mesures qui s'imposent. 3. Surveiller les progrès des élèves et se baser sur les constatations pour améliorer les résultats. 4. Utiliser les instruments de mesure provinciaux pour contribuer à l'enseignement et l'apprentissage et pour améliorer les résultats des élèves. 5. Informer les élèves et les parents du rendement de chaque élève et des façons de l'améliorer.

	Politique stratégique	Finances	Mise en œuvre	Évaluation et suivi
Parents / Familles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer au plan de l'école et à l'orientation stratégique du conseil scolaire. 2. Participer aux initiatives scolaires locales et les soutenir. 3. Offrir aux enfants un soutien sur le plan social, émotif et du développement. 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer les enfants et les jeunes dans leur apprentissage et dans les activités scolaires. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être au courant des progrès des enfants ou des jeunes et les aider à améliorer leurs résultats.
Élèves	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer au plan de l'école. 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer aux programmes d'apprentissage et aux activités scolaires. 2. Établir une bonne communication avec les parents en ce qui a trait à l'apprentissage et aux activités scolaires. 3. Contribuer à créer un environnement scolaire positif. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer à la démarche d'évaluation et utiliser les constatations pour améliorer leurs propres résultats.

Annexe D

Formulaire de collecte annuelle de données par le Ministère

Le ministère de l'Apprentissage de la Saskatchewan demande aux divisions scolaires de lui communiquer chaque année des données afin de l'aider à promouvoir l'avancement des priorités en matière de remise à jour du programme et prépare actuellement un formulaire à cet effet. L'information sera avant tout quantitative et permettra au Ministère d'établir des repères et de surveiller les progrès au fil du temps. Entre autres, les données porteront sur :

- les finances;
- les installations et immobilisations;
- la gestion; et
- les programmes et services pédagogiques tels que le tronc commun, l'éducation des Premières nations et de la nation métisse, le développement vie-emploi et l'initiative École^{PLUS}.

Le formulaire permettra au Ministère de recueillir des données de la façon la plus efficace possible (formulaire à numériser ou application Web) et sera réexaminé chaque année avec les divisions scolaires pour s'assurer qu'il demeure fonctionnel.

Annexe E

Formulaires de travail relatifs au Cadre d'amélioration continue

1. Niveau de la division scolaire – Formulaire de travail relatif au Plan d'amélioration continue

Section un : Contexte

Mission, vision et objectifs de la division scolaire

Énoncé de mission de la division

Énoncé de vision de la division

Objectifs de la division

Structure de gestion

Aperçu de l'organisation

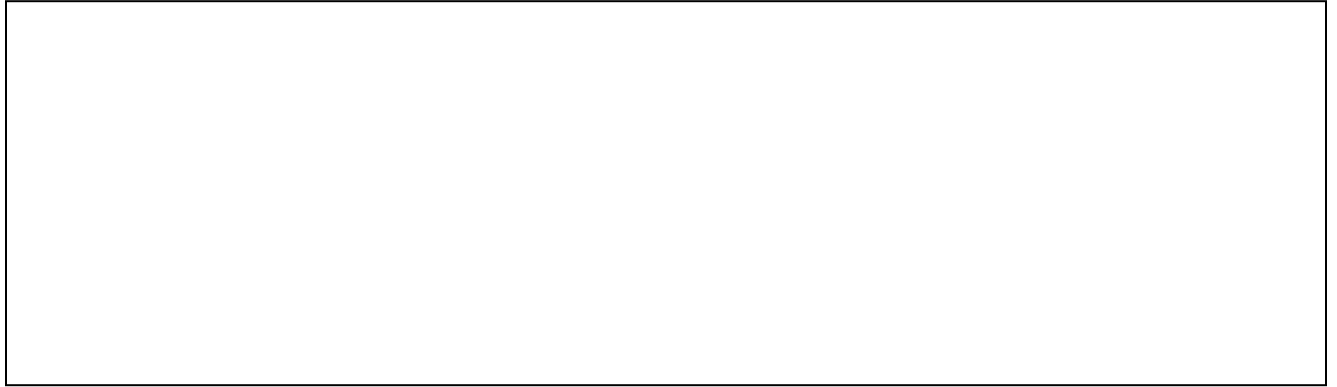
Données démographiques sur les élèves

Effectif

Aperçu général du programme

Programmes et services de la prématernelle à la 12e année

Composition par école et par année d'études



Section deux : Priorités et stratégies de la division

Priorité : Niveau plus élevé d’alphabétisme et de réussite chez les élèves

Stratégies d’amélioration clés

N. B. Les stratégies doivent viser les résultats d’apprentissage ciblés par la province (voir page 16).

Priorité : Égalité des chances

Stratégies d'amélioration clés

N. B. Les stratégies doivent viser les résultats d'apprentissage ciblés par la province (voir page 16).

Priorité : Transition en douceur

Stratégies d'amélioration clés

N. B. Les stratégies doivent viser les résultats d'apprentissage ciblés par la province (voir page 16).

Priorité : Transparence et gestion du système scolaire

Stratégies clés pour l'amélioration du fonctionnement

- **Comprend les finances, les installations, le transport, les technologies de l'information, la gestion du conseil scolaire et de l'école.**

Priorité : Autres priorités du système scolaire

Stratégies d'amélioration clés

Section trois : Les finances

Revenus et dépenses

- **Budget**
- **Chiffres réels pour la période précédente**
- **Mettre en relief les investissements qui font avancer les priorités.**

Explication de l'excédent ou du déficit.

Section quatre : Installations et immobilisations de la division

- **Résumé des installations et des immobilisations.**
- **Inclure les fonds affectés au fonctionnement de la division, à l'entretien, au transport des élèves, aux projets d'immobilisations, aux achats et aux locations à bail.**

Section cinq : Plan de communication de la division

Plan de communication

Adresses où obtenir les états financiers complets

2. Niveau de l'école – Formulaire de travail relatif au Plan d'amélioration continue
Section un : Contexte

Énoncé de mission ou énoncé de vision de l'école

Structure des conseils école-communauté

Données démographiques sur les élèves

Programmes et services offerts par l'école

Section deux : Priorités et stratégies de l'école

Priorités de la division

Priorités et stratégies de l'école

Section trois: Plan visant à communiquer les réalisations

Plan de communication

3. Niveau de la division – Formulaire de travail relatif au Rapport d'amélioration continue

Section un : Contexte

Mission, vision et objectifs de la division

Énoncé de mission de la division

Énoncé de vision de la division

Objectifs de la division

Structure de gestion

Aperçu général de l'organisation

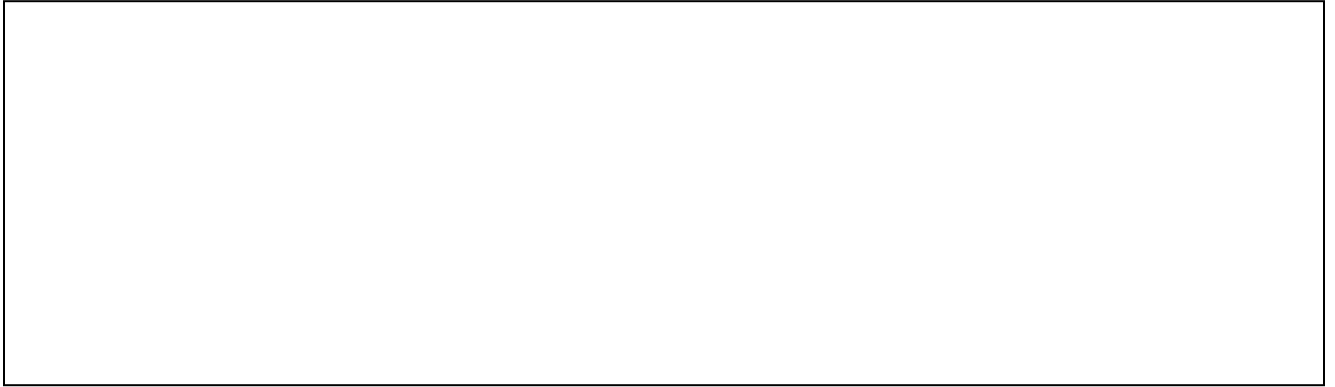
Données démographiques sur les élèves

Effectif

Aperçu général du programme

Programmes et services offerts de la prématernelle à la 12e année

Composition par école et par année d'études



Section deux : Réalisations de la division

Priorité : Niveau plus élevé d’alphabétisme et de réussite

- **Résumer les stratégies du Plan d’amélioration continue qui ont été mises en œuvre.**
- **Rendre compte de tous les résultats ciblés des apprenants et apprenantes à l’aide des indicateurs provinciaux et des indicateurs locaux supplémentaires.**
- **Rendre compte des résultats des apprenants et apprenantes au niveau de la division seulement.**
- **Comparer aux résultats provinciaux et justifier les résultats obtenus.**

Priorité : Égalité des chances

- **Résumer les stratégies du Plan d’amélioration continue qui ont été mises en œuvre.**
- **Rendre compte de tous les résultats ciblés des apprenants et apprenantes à l’aide des indicateurs provinciaux et des indicateurs locaux supplémentaires.**
- **Rendre compte des résultats des apprenants et apprenantes au niveau de la division seulement.**
- **Comparer aux résultats provinciaux et justifier les résultats obtenus.**

Priorité : Transition en douceur

- **Résumer les stratégies du Plan d’amélioration continue qui ont été mises en œuvre.**
- **Rendre compte de tous les résultats ciblés des apprenants et apprenantes à l’aide des indicateurs provinciaux et des indicateurs locaux supplémentaires.**
- **Rendre compte des résultats des apprenants et apprenantes au niveau de la division seulement.**
- **Comparer aux résultats provinciaux et justifier les résultats obtenus.**

Priorité : Transparence et gestion dans l'ensemble du système scolaire

- **Résumer les stratégies du Plan d'amélioration continue qui ont été mises en œuvre.**
- **Ce résumé comprend les finances, les installations, le transport, la technologie de l'information, la gestion du conseil scolaire et de l'école.**

Priorité : Autres priorités du système scolaire

- **Résumer les stratégies mises en œuvre suivant le Plan d'amélioration continue.**

Section trois : Résumé financier de la division

Revenus et dépenses

- **Indiquer pour l'année de référence comparativement au budget et à l'année précédente.**
- **Mettre en relief les investissements dans les priorités.**
- **Expliquer l'écart par rapport aux prévisions budgétaires.**

Explication de tout excédent ou déficit

Section quatre : Rapport sur les installations et immobilisations de la division

- **Rapport sur le développement des installations et des immobilisations**
- **Rapport sur les dépenses de fonctionnement et d'entretien des installations, le transport des élèves, les projets d'immobilisations, les achats et les locations à bail**

Section cinq : Adresse du conseil scolaire

Adresse et site Web du conseil scolaire où trouver les états financiers complets

Annexe F

La conférence biennale peut assurer le suivi des programmes et services généraux suivants :

1. Tronc commun
 - a. Initiatives de remise à jour des programmes d'études
 - b. Répartition du temps et programmes offerts
 - c. Pratiques professionnelles
 - d. Soutiens à la transition vers le marché du travail
2. Évaluation pour l'apprentissage
 - a. Équipes d'encadrement
 - b. Applications au niveau de l'école
3. École^{PLUS} et services à l'enfance
 - a. Services École^{PLUS} – locaux et régionaux
 - b. Apprentissage des jeunes enfants
 - c. Éducation communautaire
 - d. Éducation des élèves en difficulté
4. Éducation autochtone
 - a. Plan d'éducation autochtone
 - b. Partenariats autochtones
 - c. Projets de la Direction de l'éducation indienne et métis
5. Apprentissage et administration assistés par la technologie
 - a. Enseignement assisté par la technologie et apprentissage à distance
 - b. Community Net et infrastructure locale
 - c. Systèmes d'information à l'intention des élèves
 - d. Systèmes de gestion financière
6. Structures de gestion
 - a. Conseils école-communauté et démarches
7. Transport
 - a. Éducation de base
 - b. Éducation des élèves en difficulté
8. Installations
 - a. Fonctionnement et entretien de l'école (y compris la planification des mesures d'urgence et l'intervention en cas d'urgence)
 - b. Planification, conception et construction des écoles (immobilisations)
 - c. Planification, gestion et budget des biens non fixes
9. Financement et information du système
 - a. Facteurs en vertu de l'octroi de base de fonctionnement
 - b. Planification financière et opérationnelle et rapports